

Compte-Rendu

Réunion du Lundi 4 Février 2013 sur les rythmes scolaires

Entre la municipalité, les parents d'élèves, les enseignants,
le délégué départemental de l'éducation nationale.

Ouverture de la réunion sur la question des rythmes scolaires par M. le maire et ce que cela implique pour la commune. Il souligne la volonté et la nécessité d'un travail commun de concertation entre les élus, les enseignants, les représentants des parents d'élèves et les délégués départementaux de l'éducation nationale. C'est l'objet de la présente réunion.

Lecture du décret officiel par M. BELLENGUEZ suivi d'une explication sur les différents points abordés dans cette réforme :

- Nombre d'heures hebdomadaires (24 h d'enseignement)
- Temps de la pause méridienne (1h30 Minimum), 5h30 maximum de classe pour une journée, 3h30 maximum par demi-journée.
- Activités Pédagogiques complémentaires pour les enseignants (36 h) qui viennent remplacer le DAPE
- Notion de « Projet Educatif Territorial » qui permet des adaptations.

Lecture par M SAVOT de 2 lettres reçues par la mairie :

- la première de Sylvie GOY-CHAVENT, sénatrice
- la seconde de Rachel MAZUIR, Président du Conseil Général

Consensus dans ces 2 lettres autour d'un report de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014 plutôt qu'à la rentrée 2013. Mise en garde par rapport aux 50 euros reçus pour chaque élève si la réforme est mise en place dès cette année. Quelle pérennité dans ce dispositif ?

Questions diverses :

- Le samedi matin serait-il une possibilité ?

Il est possible de demander une dérogation à la place du mercredi matin, mais d'une part elle serait à justifier et d'autre part il est peu probable que les familles souhaitent que le samedi soit travaillé.

- Quelle serait l'organisation de la journée si cette réforme est adoptée à la rentrée prochaine ?

La matinée se ferait de 9h à 12h et l'après-midi de 13h30 à 15h45.

Les trois quarts d'heure restants seraient donc alloués à des activités périscolaires assurés par des intervenants embauchés par la municipalité ce qui paraît difficile en l'état, à la fois sur le plan financier, mais aussi pour trouver des animateurs sur une telle durée.

Parmi ce temps restant, les enseignants devront consacrer une heure hebdomadaire aux « Activités Pédagogiques Complémentaires » qui peut se traduire par un soutien aux élèves en difficulté dans certains domaines.

- Si les élèves travaillent le mercredi matin, y aura-t-il cantine ? Garderie ?

Pas d'engagement du maire à ce niveau-là qui ne peut s'engager pour la cantine, qui est une association indépendante, mais proposition éventuelle de mise en place d'un service de garderie pour le mercredi matin uniquement (pas pour le midi).

- Évocation du « Contrat d'avenir enseignant » qui permettrait à un élève préparant le concours pour devenir professeur des écoles, d'assurer le périscolaire.

Pas d'informations supplémentaires pour le moment à ce sujet.

Suite à une réunion des maires du canton, M.SAVOT explique que l'idée générale est de repousser la mise en application de la réforme à Septembre 2014.

Le Maire doit soumettre sa décision au Conseil Municipal le 21 février.

L'avis de ce même Conseil sera transmis au Conseil Général au plus tard le 9 Mars, soit 20 jours avant la date butoir du 31 Mars où chaque municipalité devra avoir donné sa réponse quant à une mise en place ou un report de la réforme pour la rentrée 2013.

La décision doit être portée à la connaissance du DASEN qui décidera de la suite des événements.

A noter qu'une réunion entre les maires de l'Ain, le préfet et le D.A.S.E.N (Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale) est prévue le Samedi 16 Février. Une réunion avec les directeurs d'école est également prévue le jeudi 21 février.

Suite aux différents échanges, les délégués des parents d'élèves, le DDEN, les enseignants et la municipalité émettent un avis défavorable à la mise en application du décret pour Septembre 2013 et se positionnent pour un report à la rentrée 2014.

Néanmoins, l'idée majeure reste de se concerter régulièrement au niveau communal sur l'année et demie à venir, avant la mise en application du décret afin de voir quels projets et dispositifs pourraient être mis en place, en donnant satisfaction au plus grand nombre, tout en étant prioritairement au service des élèves.

Une proposition est faite à M le maire de réfléchir également à cette question au niveau de l'intercommunalité, de constituer un groupe de travail au sein de la communauté de communes pour réfléchir à cette question des rythmes scolaires, des activités éducatives complémentaires à l'école. L'élaboration d'un travail autour d'un « projet éducatif territorial » associant parents et enseignants pourrait être une piste intéressante.

Fin de la réunion

Le secrétaire
M. BOGEAT